

ve de chacun des mandats restant à répartir.

A la suite de cette deuxième attribution, ont obtenu au total :

La liste		mandats
La liste radical	1	"
La liste		"
La liste R S	1	"

3° - PROCLAMATION DES ELUS

Ont été proclamés Délégués au Collège départemental chargé d'élire les Conseillers de la République.

Liste	S F I O	M. Clement	qui a accepté
"	-	M Girard	"
"	-	M Guérand	"
"	radicaux	M Trave	"
"	-	M Cesens	"
"	-	M Ziane	"
"	M R P	Mme Betmont	"
"	-	M Pernelle	"
"	-	M Laurat	"
"	Mod.	M Pinon	"
"	-	M Jouquet	"
"	-	M Chevenon	"
"	R S	M Toudy	"
"	-	M Cellot	"
"	-	M absence de candidat	"

B - ELECTION DES SUPPLEANTS

1° - Détermination du quotient électoral.

Le nombre total des suffrages valablement exprimés a été divisé par le nombre des mandats de suppléants à répartir qui est de sept.

Le quotient obtenu, appelé quotient électoral est ressorti à 2,428

2° - attribution des sièges

Le bureau a successivement divisé le nombre des voix obtenues par chaque liste par le quotient électoral.

Cette opération a permis d'attribuer :

1	mandats à la liste	S F I O	reste 0,157
1	mandats à la liste	radical	reste 0,572
1	mandats à la liste	M R P	reste 0,157
1	mandats à la liste	Mod	reste 0,572

Il est alors demeuré 3 mandats à attribuer.

Un mandat supplémentaire a été attribué à la liste ayant obtenu le plus fort reste.

Le bureau a procédé de la même façon pour l'attribution successive de chacun des mandats restant à répartir.

A la suite de cette deuxième attribution ont obtenu au total :

La liste	Radical	1	mandats
"	M R P	1	"
"	R S	1	"

3° - Proclamation des élus

Ont été proclamés suppléants au Collège départemental chargé d'élire les Conseillers de la République :

Liste	S F I O	M. Tal	qui a accepté
"	radical	M Fauchet	"
"	M R P	M Hamat	"
"	Mod	M Legrand	"
"	-	M elle Joannin	"
"	-	M Lantierville	"
"	R S	Mme Parnet	"

66

Réunion du 20 Juin 1958

Le vingt juin mil neuf cent cinquante huit, vingt et une heures
le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu
ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PINON, Maire.

Etaient présents : MM. PINON, Maire, Clément, adjoint, Jouguet
Thévenon, Puveland, Pernelle, Mlle Jouannin, Tissot, Cessens, Girard
Lauterfing, Fauchet, Ziane, Feisy - M. Favre addonné procuration à
M. Fauchet - absents excusés : M.M. Lauriat, Lanouville, Mme Betmont

Le Conseil choisit comme secrétaire M. Lauterfing, le P.V. de la
précédente réunion est adopté.

M. Lauterfing fait observer qu'il avait proposé un programme
d'ensemble qui comprenait les travaux de l'avenue des Fraisiers, ave-
nue Jean Jaurès, avenue du Panorama et avenue de la Dimancherie, en
mitoyenneté avec Bures.

M. le Maire expose qu'il ~~avait proposé un programme d'ensemble~~
a reçu le 4/6/58 de M. Lauterfing une lettre et un rapport concernant
les travaux d'égoût entrepris par l'A.S.A. Mondétour-Campagne sur une
partie du Bd de Mondétour et en donne lecture. M. Lauterfing proteste
contre le fait que l'association a fait des travaux sur une voie com-
munale sans autorisation du Conseil Municipal et que des travaux sont
financés par l'Association avec prêt et subvention de l'Etat.

Il rappelle 1° - que M. le Maire a exigé la remise gratuite du
terrain de la place Guaydier lors du classement du boulevard, 2° - lors-
que certains syndicats ont demandé que la participation de la Commune
soit de 10 % du montant des travaux et non des annuités d'emprunt, le
Conseil a estimé cette demande exagérée et a posé le taux de partici-
pation à 15 % des annuités. Pour Mondétour-Campagne, cette partici-
pation de la Commune se monterait à 8.900.000 F suivant la première for-
mule.

Il rappelle également les conditions dans lesquelles a été fi-
nancé l'aménagement de la rue Bessuet, mitoyenne avec deux lotisse-
ments.

M. le Maire expose que la pose de l'égoût sur une partie du Boule-
vard était indispensable pour boucher le réseau du lotissement et que
l'avenant à l'adjudication du 18/1/58, le devis estimatif et la déli-
bération de l'Association syndicale ont été approuvés par M. le Pré-
fet le 11 Juin 1958.

Après discussion, M. Lauterfing propose au Conseil de protester
contre l'engagement des travaux sur une voie communale par une Associa-
tion sans avoir obtenu l'avis du Conseil Municipal et contre l'ingéren-
ce de cette association dans les affaires communales, ainsi que le ren-
voi de ce dossier en Commission.

M. le Maire propose la réunion du Conseil en Assemblée plénière
pour entendre les directeurs des A.S.A. Mondétour Campagne et Idéale
de Mondétour, ainsi que M. l'Ingénieur des T.P.E. avant de prendre une
décision et met aux voix la proposition de M. Lauterfing qui est repous-
sée à l'unanimité moins deux voix, la majorité étant d'avis d'entendre
les intéressés avant de prendre une décision. Cette réunion aura lieu
le Vendredi 27 Juin à 21 heures.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. l'Ingénieur des
T.P.E. faisant connaître que les travaux de canalisation destinés à
l'évacuation des eaux pluviales et des usées de la rue des Haies peu-
vent être chiffrés à 6.900000 F. Les canalisations seraient établies en
partant de la R.N. 188 dans les dépendances d'un immeuble appartenant à
M. DUBOIS, elles traverseraient la propriété de la Sté des Haies, dont
une partie doit être mise en lotissement.

Le Conseil est d'avis qu'il n'a jamais été question que la Commune
prenne en charge cette canalisation, qu'elle a proposé de faire l'amé-
nagement des abords de l'établissement qui consistent dans la remise en
état de la rue des Haies et de la ruelle du cimetière, ce qui constitue
déjà une charge très importante pour le budget communal.

Il appartient au Ministère de l'Education Nationale de demander
une participation aux propriétaires des terrains qui doivent être lotis

Mondétour - Campagne

Egouts du Lycée

Hayes 18
Hayes 18

Le Conseil est d'avis de donner un avis favorable à la mise en lotissement d'une partie du terrain de la Société des Haies sous réserve de la production du dossier réglementaire et du respect des règlements de voirie publique édictés par le MR L.

Par lettre du 19 Ct., M. Jallerat, agriculteur au Grand Vivier, demande le classement dans la zone affectée d'une partie de sa propriété au Sud du lotissement de Mondéteur, entre le C.D. N° 35 de Genetz la Ville au Perray-Vaucluse, sur une superficie de 10 ha environ, en vue de la création d'un lotissement.

Le Conseil donne un avis favorable sous réserve :
- de l'approbation du M R L et des services des Ponts et Chaussées
- de la capacité suffisante du réservoir des Eaux de Mondéteur. Si des travaux supplémentaires sont nécessaires, ils seront supportés par le lotisseur.

- installation d'un transformateur spécial destiné au lotissement de façon que les lots de Mondéteur n'en supportent pas les charges.
 - prolongation de l'avenue des Bleuets jusqu'au chemin départemental, à la charge du lotisseur.
 - installation de bouches d'incendie à la charge du lotisseur.
 - vente par lots d'un minimum de superficie de 500 m², au mieux de la configuration du terrain, avec le minimum de façade imposé par le M.R.L.
 - construction d'égouts suivant le plan d'assainissement de la commune établi par les Ponts et Chaussées et les autorités compétentes.
- En un mot la Commune ne devra supporter aucune charge consécutive à la création de ce lotissement.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. MENIEUX, instituteur se proposant pour l'ouverture d'un centre d'enseignement post-scolaire et sollicitant de ce fait un logement. Le Conseil est d'avis qu'il n'est pas possible de mettre un logement à la disposition de M. MENIEUX et que ce cours peut être fait par un professeur itinérant qu'il est possible de contacter d'après proposition de M. THEVENON.

M. le Maire expose qu'une réunion a eu lieu le 18 Juin avec les entrepreneurs pour la construction d'un vestiaire-douches au stade, pour lesquels un crédit de 1.800.000 F a été prévu au budget supplémentaire de 1957 et avec subvention de l'Etat de 50 %.

Le Conseil décide que ce bâtiment sera construit par des entrepreneurs adjudicataires de l'entretien des bâtiments communaux de 1958 et aux mêmes conditions de rabais que celles consenties à l'adjudication.

Le Conseil donne avis favorable à l'admission parmi les membres du Syndicat intercommunal pour l'étude de la collecte et du traitement des ordures ménagères de la Commune d'Igny qui a demandé son admission par délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil décide de céder le terrain du dépôt communal, selon l'estimation qui en sera faite par l'Administration des Domaines au Syndicat intercommunal, en vue de la construction de l'usine de traitement des ordures ménagères. Cette usine ne devant dégager ni odeurs, ni fumées.

M. le Maire expose que la Commune encaissera prochainement une somme de 4.529.947 F au titre de la plus-value de la taxe locale 1957-58 somme qui devra figurer en recettes au budget supplémentaire de 1958.

Le Conseil décide d'affecter cette recette par autorisation spéciale à la construction d'une maison de gardien au stade, jusqu'à concurrence du crédit nécessaire, vu l'impossibilité de contracter un emprunt au Sous-Comptoir des entrepreneurs qui ne prête pas aux personnes morales et la réalisation d'un prêt au Crédit Foncier de France n'étant pas possible actuellement.

Il sera fait un appel d'offres pour ces travaux dont le montant total est de 4.500.000 F, y compris les clôtures.

Le Conseil prend acte de la lettre de la R;A;T;P. du 18 Juin concernant la circulation des trains de 2 et 4 voitures.

lotissement St des Haies

lotissement St de M. Jallerat

Marcy le 19
Igny le 19

Enseignement post-scolaire agricole

Vestiaires-douches

Marcy le 19
Igny le 20 juillet 1958

Syndicat des ordures

Marcy le 19
Igny le 19

terrain du dépôt

Maison du gardien au stade

Marcy le 19
Igny le 26

Lettr R.A.T.P

Séance d'Information à
la Préfecture

M. le Maire donne lecture du rapport de M. le Préfet concernant les questions posées par lui-même à la séance de travail et d'information qui a eu lieu à la Préfecture le 29 avril et se résumant ainsi :

- assainissement de la Vallée de Chevreuse : Les travaux d'aménagement hydraulique se poursuivent, le collecteur d'eaux usées de cette Vallée est tributaire de celui de la Vallée de l'Orge en cours de construction.

- constructions : un programme d'aménagement intercommunal groupant les Communes de la Vallée a été entrepris. Une première étude a été soumise à l'examen de la 1ère Commission du Comité d'Aménagement de la Région Parisienne, un modificatif sera adressé pour avis aux Conseils Municipaux intéressés.

- ordures ménagères : M. le directeur départemental du Travail et de la Main d'Œuvre poursuit l'étude de la question des ordures avec le syndicat intercommunal.

- contribution 5 % sur salaires : Une mesure d'exonération n'est pas intervenue en faveur des collectivités locales.

- Elargissement du C.D. 95 - et création d'un parc de stationnement à proximité de la Gare d'Orsay / cet élargissement n'est inscrit à aucun programme de travaux. Le financement n'en est pas assuré. Le problème du parc de stationnement a un caractère exclusivement local.

- loi cadre du 7 août 1957 : M. le préfet a demandé à M. le Secrétaire d'Etat au M.R.L. et à M. le Ministre de l'Education Nationale que les textes prévus quant à la participation des organismes de construction aux équipements publics soient publiés très rapidement et qu'ils accordent aux Communes une aide substantielle des constructeurs, en particulier en matière scolaire.

- gendarmerie : La construction d'un sixième logement est envisagée à la Brigade de gendarmerie d'Orsay. Il y a tout lieu de penser que cette brigade pourra être renforcée d'un élément au début de l'année prochaine.

- lutte contre l'incendie : Le Conseil général a déjà envisagé les difficultés de recrutement des sapeurs-pompier communaux. Les Communes doivent s'orienter vers la construction de logements pour ces sapeurs. Un lieutenant-instructeur itinérant est prévu, mais il n'est pas possible de préjuger de la décision à intervenir à ce sujet, en raison des incidences financières que pose cette réorganisation.

Il ne peut être envisagé d'imposer à la Faculté des Sciences la constitution d'une équipe de secours et l'achat d'un matériel spécialisé pour la lutte contre l'incendie.

- Déviation de la R.N. 446 - Le projet de déviation de la R.N. 446 avec déviation du passage à niveau du Guichet est inscrit au 2ème plan quinquennal du Fonds spécial d'investissement routier.

- Financement des travaux communaux par voie d'emprunt : d'une manière générale les Communes éprouvent actuellement des difficultés pour obtenir des prêts. Elles doivent s'adresser à des organismes privés.

Alimentation en eau potable : Les avenants proposés aux contrats anciens de concession sont liés aux renforcements généraux d'alimentation en eau de la Vallée de l'Yvette. Les possibilités nouvelles offertes par la conduite récemment posée permettront de desservir pour l'ensemble de la Vallée de Chevreuse, une population de 60 % supérieure à celle qui existe actuellement. Si ce pourcentage étant dépassé dans l'avenir, de nouveaux renforcements seraient à prévoir.

S.M.C.F. - pour permettre d'effectuer une intervention auprès de l'Administration supérieure en vue de l'amélioration du trafic de la ligne Paris St-Rémy les Chevreuse, il serait nécessaire de connaître 1° - le nombre d'utilisateurs éventuels et leur destination. 2° - les horaires à renforcer pour répondre au mieux aux besoins des usagers.

Le Conseil accepte le devis présenté par M. EESAGE pour la pose de poutres au groupé scolaire du Guichet et à celui du Centre-Ville se montant pour l'ensemble à 372 000 F, à prendre à l'entretien des Ecoles.

Le Conseil décide l'achat d'une machine devant servir au nettoyage des caniveaux du prix de 185 000 frs à prendre à l'entretien

Persiennes aux Ecoles

Récusé le 18

Reçu le 27.5 1958

Nettoyage des trottoirs

Séance du 20 Juin 1958

des rues; Il sera utile de prévoir un système de balayage

Le Conseil décide de mettre à la disposition de l'E D F pendant la durée de la concession, un terrain communal d'une superficie d'environ 18 m2 rue Serpente, sur lequel est édifié un poste de distribution publique d'énergie électrique destiné à améliorer la distribution dans la Commune.

Le Conseil prend acte de l'acceptation de la Commune de Bures-sur Yvette pour supporter 50 % de la dépense d'aménagement de l'avenue de la Dimancherie. Les moyens financiers restant à trouver.

Le Conseil est d'accord sur la demande de M. le Préfet relative à l'amélioration de la distribution de l'eau à La Troche, afin que si la Cie Générale des Eaux, concessionnaire de la Commune de Palaiseau désire plus tard reprendre l'exploitation de la partie du service d'eau du hameau située sur Palaiseau à Sté Lyonnaise retirerait ses compteurs en location et remettrait la partie correspondante du réseau à la Cie Générale des Eaux (ou plutôt au Syndicat des Communes de la banlieue de Paris pour les eaux) et à la Commune de Palaiseau.

Le Conseil prend acte de la lettre de M. le Préfet faisant connaître qu'il demande à l'Administration des Contributions indirectes de faire procéder à un examen bienveillant de la requête présentée par le Conseil Municipal le 22 Mars dernier, pour création d'un débit de tabac à Mondétour. M. le Maire informe le Conseil que d'après les renseignements qu'il a obtenus, cette création est en bonne voie.

Le Conseil émet le vœu qu'une pharmacie soit autorisée à Mondétour le plus tôt possible, vu les besoins de l'accroissement de la population.

Le Conseil prend acte des remerciements de M. l'Inspecteur Primaire au sujet de la subvention votée par le Conseil Municipal pour la fête cantonale scolaire.

Par lettre du 3 Mai, la S.N.C.F. fait connaître que pour faciliter la distribution des billets et cartes hebdomadaires, un 2ème guichet sera ouvert le lundi matin ainsi que les lendemains de fêtes, suivant demande du Conseil Municipal:

L'A.S.A. Mondétour-Campagne demande par lettre du 29 avril, l'établissement d'une réserve pour ménager au lotissement un débouché en direction du Sud. Cette question sera résolue par la décision du Conseil d'imposer à M. Jallerat pour la création de son lotissement, la construction à ses frais d'une rue reliant l'avenue des Bleuets au C;D. 95

Le Conseil autorise M. le Maire à traiter avec le fournisseur faisant les meilleures conditions pour les fournitures scolaires de 1958-59. Il sera demandé des précisions aux maîtres qui ont fait des offres.

M. le Maire expose qu'il a reçu de M. CAUSSADE, gérant du Temple de la Gloire, une lettre recommandée avec accusé de réception, pour demander le curage du rû du Parc d'Orsay, dans la traversée de la propriété communale de la Prairie des Isles, afin d'éviter l'inondation des propriétés supérieures.

M. le Maire expose qu'il serait nécessaire, afin d'éviter ces inondations de construire une canalisation reliant le Petit lac du Parc d'Orsay à l'Yvette. D'après les indications de l'Ingénieur des T.P.E. la dépense serait de l'ordre de 2 000 000. Le Conseil décide de demander un devis.

M. le Maire expose qu'il a été mis en demeure de remplacer le lieutenant Merenvillier atteint par la limite d'âge. Il n'a pas pu trouver sur place un candidat et le Lieutenant-Colonel Quinette a proposé une personne qui a servi durant 15 années au Régiment des sapeurs Pompiers de Paris. Mais il est indispensable de lui assurer un emploi et un logement.

terrain poste serpente

Envoyé le _____

Reçu le 1 sept _____

avenue de la dimancherie

distribution d'eau à

La Troche

Envoyé le _____

Reçu le _____

Debit de tabac à

Mondétour

Pharmacie à Mondétour

Remerciements

S.N.C.F.

Mondétour. Campagne

Fournitures Scolaires

Envoyé le _____

Reçu le 8 _____

Rû du Parc d'Orsay

Creation d'un emploi

Communal

Envoyé le _____

Reçu le _____

Le Conseil, vu des besoins de la Commune, décide la création d'un emploi d'ouvrier professionnel de 2ème catégorie.

Un logement sera alloué à cet employé pour nécessité de service.

Les crédits nécessaires à cet emploi seront prévus au budget supplémentaire de 1958 en attendant, il sera rétribué sur l'article du budget de 1958 pour agent des services administratifs.

Le Conseil décide, en attendant l'encaissement de l'emprunt de 57 millions autorisé pour travaux supplémentaires aux Ecoles du Centre, de verser sur les fonds libres de l'exercice en cours les acomptes suivants :

- à la S.A.E.E.T.P. 6 518 108
- à M.M. Lesage et Hubert, architectes 1 452 278

Le Conseil autorise M. le Maire à traiter avec les Ets Desmarais Frères, pour la fourniture du fuel oil nécessaire au chauffage de la Mairie et des Ecoles en 1958-59. Les crédits nécessaires sont prévus aux différents articles du budget pour chauffage.

Le Conseil autorise M. le Maire à effectuer les acquisitions suivantes :

- ← tuyau d'incendie de 45 MM à paroi lisse 90 716
- Equipement de sapeur 35 520

et sollicite une subvention de l'Etat et du Département; Crédits prévus au budget de 1958.

Le Conseil vote un crédit de 170 000 frs à prendre sur des travaux de la rue A. Briand, pour le renforcement de la canalisation de 100 mm desservant la Résidence d'Orsay, en vue de l'alimentation des propriétés situées à l'extrémité Est du chemin rural N° 24. Le nécessaire sera fait pour demander l'autorisation de passage aux propriétaires.

Le Conseil décide à l'unanimité moins deux abstentions, que le taux de la subvention communale concernant les extensions du réseau de distribution d'eau à la charge des abonnés, sera portée à 15 %

D'autre part, pendant les cinq premières années, suivant la mise en service d'une extension ainsi réalisée, un nouvel abonné ne pourra être branché sur l'extension moyennant le versement d'une somme égale à celle qu'il aurait payée lors de l'établissement de la canalisation, diminuée de 1/5° par année de service de cette canalisation. Cette somme sera partagée entre les abonnés déjà branchés proportionnellement à leurs participations.

Le Conseil décide de rembourser sur les dépenses imprévues, la somme de 19.100 frs déboursée par M. Lécureur ouvrier d'entretien de la voirie pour subir l'examen de conduite des poids lourds qu'il a obtenu ce qui lui permet de conduire les véhicules incendie.

Il est procédé au bulletin secret à l'élection d'un adjoint en remplacement de M. Guillemand décédé.

M. Fauchet assume les fonctions de secrétaire.

Nombre de votants : 15

bulletins blancs 2

suffrages exprimés 13

ont obtenu M. TISSOT : 12 voix - M. Lauterfing : 1 voix.

M. Tissot est élu au premier tour. Il prendra le rang de 4ème adjoint et recevra l'indemnité de fonction de 35.000 frs par an, à partir du 1 Juillet.

Le Conseil décide de renoncer à la réserve qui avait été sollicitée sur des terrains appartenant à M.M. Garnaud et Picault pour un agrandissement ultérieur du cimetière, considérant que la Commune devra plutôt s'orienter vers la création d'un cimetière dans un autre quartier, lorsque cela sera nécessaire.

M. Puveland signale que des voitures qui stationnent détériorent les trottoirs nouvellement aménagés de la rue de Versailles. Le Conseil décide la pose de panneaux réglementaires d'interdiction de stationnement.

Autorisations Spéciales
S.A.E.E.T.P.

Envoyé le 19
Reçu le 28 Juin 1958
Fuel Oil Desmarais

Envoyé le 19
Reçu le 28 Juin 1958
Matériel Incendie

Envoyé le 19
Reçu le 19

Eau potable, Ch. Rl 2H

Extensions des Canalisations d'eau

Envoyé le 19
Reçu le 21 Juillet 1958

Permis Poids Lourds

M. Lécureur

Envoyé le 19
Reçu le 19
Election 2° adjoint

Envoyé le 19
Reçu le 19

Agrandissement du Cimetière

Envoyé le 19
Reçu le 25 Juin 1958

Stationnement sur les trottoirs

Séance du 20 Juin 1958

tiennent sur les trottoirs.

M. Clément rappelle l'urgence de la mise en état du trottoir de la rue de Lezère.

Le conseil est d'accord pour céder à MM Hubert et Hamon, le terrain au droit de leur propriété, qui se trouve libre à la suite du plan d'alignement et de redressement de la rue A. Briand suivant l'estimation qui en sera faite par les Domaines et suivant les directives de M. l'Ingénieur des Ponts et Chaussées, en raison du raccordement de la voie d'accès à la Résidence d'Orsay.

Aliénation de terrain
Ch. rural 24

A la demande de M. Lauterfing, M. le Maire précise que le dossier d'expropriation des terrains nécessaires à l'agrandissement de la Place de Mondétour est toujours dans les services de la Préfecture. Une lettre de rappel sera adressée, afin que le dossier soit mis à l'enquête le plus tôt possible.

Marché de Mondétour

M. le Maire expose qu'à la suite d'une demande de révision de prix de la Congrégation Saint-Vincent de Paul, l'administration des Domaines a donné un avis favorable pour le prix de 6.000 000 au lieu de 5 600 000 fixé précédemment.

Terrain Saint Vincent
de Paul

Le conseil est d'accord sur ce prix, mais il n'a été contracté qu'un emprunt de 5 000 000 pour l'acquisition. Il demande l'autorisation d'affecter au complément de la dépense, la subvention de 1 million encaissée par la Commune en janvier 1958 pour mobilier scolaire la dépense ayant été entièrement couverte par emprunt.

Envoyé le 18
Reçu le 25.5.1958

M. Lauterfing rappelle qu'au mois de Novembre, le Conseil a voté un 2ème programme scolaire pour Mondétour, à réaliser avenue des Hirondelles prolongée. Ce programme n'est pas inscrit au programme départemental, alors que le programme du Guichet voté le même jour, l'est. L'urgence de la réalisation de ce programme n'est plus à démontrer.

Programme Scolaire
de Mondétour

Le Conseil décide de demander l'inscription à 2ème programme scolaire de Mondétour et de commencer les formalités d'acquisition des terrains nécessaires aux futurs programmes du Guichet et de Mondétour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 24 heures.

Hubert
Hamon
Lauterfing
Clément
Maire
Guichet
Trueland

Dix septembre mil neuf cent cinquante huit, convocation du Conseil Municipal pour le lundi 15 septembre 1958 à 21 heures, à la Mairie d'Orsay, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

le Maire



69

Séance du 15 septembre 1958

Le quinze septembre mil neuf cent cinquante huit, vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PINON, Maire

Etaient présents : M.M. PINON, Maire, FAVRE, CLEMENT, Mme BETMONT M. TISSOT, adjoints, THEVENON PUVELAND PERRELLE, Mme JOUANNIN, CESSENS GIRARD, LAUTERFING, ZIANEA FOISY, absents - M. M. JOUGUET, LANEUVILLE LAURIAT, FAUCHET.

Le Conseil choisit comme secrétaire M. THEVENON. Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté.

M. le Maire fait part du décès de M. BUISSON, membre du Comité de la Caisse des Ecoles Publiques, qui a rendu de grands services à la Cantine scolaire.

M. le Maire donne lecture de la lettre de Mme LAPETOUILLE, directrice de l'Ecole maternelle qui remercie le Conseil de la sympathie qu'il lui a témoignée.

M. le Maire informe le Conseil que l'administration centrale des contributions indirectes a autorisé la création d'un débit de tabac à Mondétour. La gérance du nouveau comptoir sera attribuée par adjudication.

M. le Maire expose au Conseil que la Commune a obtenu une subvention de 700.000 frs du Ministère des Finances, en vue de l'aménagement du pavillon de l'ancienne propriété Renson pour y installer la perception et le Contrôle des Contributions directes. La caisse d'Epargne de Versailles consent à prêter à la Commune la somme de 10.000 000 nécesaire pour la mise en état de l'immeuble.

M. le Maire est invité à réaliser cet emprunt aux conditions de cet établissement et au taux d'intérêt de 6 %. Le remboursement s'effectuera en 15 années à partir de 1959, au moyen de 745 centimes extraordinaires.

M. le Maire donne lecture d'une lettre du M. R.L. dd 30 Juin 1958, faisant connaître que la servitude N° 2, dont le Conseil Municipal avait demandé la levée, doit être maintenue à l'avant-projet d'aménagement communal. Il s'agit d'une déviation de la R.N. 188

D'autre part, après modifications du projet, la déviation de la R.N. 446 qui devait aboutir rue de Lozère est reportée plus bas, au niveau du presbytère.

M. le Maire soumet à l'assemblée la lettre qu'il projette d'adresser à M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées pour lui signaler le danger que constituent ces deux projets pour la circulation dans Orsay et pour la tranquillité des habitants.

Le Conseil est d'accord sur les termes de cette lettre.

A une question de M. Lauterfing, le Conseil précise que c'est pour préserver l'intérêt général d'un quartier que la Commune a demandé de lever la servitude N° 2 dont le maintien serait d'ailleurs très coûteux pour notre Ville.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de l'AS A La Troche en date du 28 aout 1958, signalant que l'EDF a supprimé le poteau qui était au bas de l'escalier du passage du Buisson, poteau qui supportait une lampe d'éclairage public. Le Conseil est d'accord pour qu'une console plus longue soit placée sur le poteau d'éclairage public de la rue A. Briand, de façon à éclairer cet escalier.

M. Lauterfing demande où en est le programme d'amélioration du réseau, il est décidé qu'une réunion de la Commission des travaux aura lieu prochainement, à laquelle le représentant de la Sté S.E.L.F. sera convoqué.

Le Conseil décide à l'unanimité de garantir le remboursement de l'emprunt de 2 000 000 contracté par l'AS A Mondétour Bois du Roi, étant entendu toutefois que le montant de la somme à verser en cas de décaillance de l'association ne dépassera pas chaque année 200 fois la valeur du centime communal au jour du versement.

Ecole Maternelle

Débit de tabac à Mondétour

Emprunt de 10.000.000 sur pied Renson

Routes Nationales 188 et H 6

A.S.A La Troche Eclairage

Mondétour Bois du Roi garantie d'emprunt

Paroyé le _____ 1958

Reçu le 22.9.1958

Séance du 15 septembre 1958

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait demandé la suppression de la réserve de terrain inscrite à l'avant projet d'aménagement communal en cours d'établissement, en vue de permettre l'extension du cimetière et expose que M. le Préfet demande au Conseil Municipal de proposer un terrain en vue de la création d'un nouveau cimetière.

Le Conseil est d'accord à l'unanimité pour demander le maintien de la servitude N° 23 du plan d'aménagement d'Orsay, pour création d'un cimetière au lieudit "Le Grand Vivier" d'une superficie de 30.000 mq

M. le Maire donne lecture d'une lettre du M;r;L. en date du 27/8/58, demandant au Conseil de préciser l'importance du programme scolaire projeté au Guichet, entre la rue A. Briand et la rue René Paillole, afin de déterminer l'emplacement d'une voie nouvelle destinée à prolonger le chemin rural N° 24 jusqu'à la R.N. 446

Il est décidé qu'une réunion de la Commission scolaire aura lieu à laquelle les architectes seront invités afin de dresser un plan d'ensemble:

Le Conseil décide à l'unanimité de poursuivre l'acquisition des terrains d'une superficie de 1 ha 35 a 92 ca suivant l'estimation qui en a été faite par M. Thomas, géomètre de la Commune. Ces terrains sont situés au lieudit "Le Buisson" Cette acquisition sera faite à l'amiable ou par expropriation. Le conseil sollicite la déclaration d'utilité publique pour cette opération.

M. le Maire donne lecture d'une lettre qu'il a reçue de M. Lauterfing en date du 16 Juillet, confirmée le 8 août, dans lesquelles il demande si le Directeur de l'A.S.A. Mondétour Campagne a été autorisé à faire des travaux sur le Boulevard de Mondétour, voie communale.

M. le Maire donne lecture de sa réponse, dans laquelle il signale à M. Lauterfing qu'à la réunion d'information qui eut lieu à la Mairie le 27 Juin dernier, il a été répondu à toutes ses questions et qu'il s'en était montré satisfait.

M. le Maire lui rappelle que les travaux ont été approuvés par M. le Préfet de S et O et ne sont exécutés qu'en application exacte du plan général d'assainissement d'Orsay dont l'égout de la rue de Bellevue est également une réalisation.

A la réunion plénière, le Conseil a donné tacitement son accord pour le passage sur le Bd de Mondétour de la canalisation d'égout desservant le lotissement et M. le Maire demande à l'assemblée de ratifier les termes de sa lettre à M. Lauterfing.

Ce dernier fait remarquer que le Conseil ne peut pas prendre de décision en assemblée plénière et qu'il a posé à M. le Maire une question précise à laquelle il n'a pas été répondu.

M. le Maire répond qu'il n'y a évidemment pas eu d'autorisation écrite mais que M. l'Ingénieur des T B E étant chargé de la Direction des travaux, il y avait lieu de lui faire confiance.

M. Favre fait observer que le Bd de Mondétour n'était pas en état lorsqu'il a été reconnu et qu'à l'avenir il y aura lieu de s'entourer de précautions avant de reconnaître les rues des lotissements.

M. Lauterfing qui a engagé une instance administrative contre le directeur de l'A.S.A. Mondétour-campagne, dit qu'il ne peut pas être juge et partie et se retire provisoirement de la séance.

M. le Maire demande alors au Conseil Municipal s'il est d'accord pour le passage sur le boulevard de Mondétour, de la canalisation d'égout destinée à l'assainissement du lotissement.

L'assemblée est d'accord à l'unanimité ainsi d'ailleurs que sur les termes de la lettre adressée par M. le Maire à M. Lauterfing.

Par lettre du 3/7/58, M. le Préfet a fait connaître que le bénéfice de l'art. 7 du décret du 29/3/58 portant attribution d'une population fictive à certaines communes, a été accordé à la Commune d'Orsay.

Une majoration forfaitaire de 1.476 habitants sera prise en considération pour le calcul de la valeur du centime démographique et pour celui des subventions, des attributions du fonds national de compensation et pour toute répartition de fonds commun.

Aggrandissement du
Cimetière

Envoyé le _____

Recu le 25.6.59

Programme scolaire du
Guichet

Programme scolaire du
Guichet
Achat des terrains

A.S.A. Mondétour-
Campagne

Population fictive

Egout R. N° HHG

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. l'Ingénieur des T.P.E. du 12 sept 1958, faisant connaître que la subvention de 600.000 frs qui a été allouée à la commune pour travaux d'assainissement correspond au projet de canalisation de la R.N. 446 entre le viaduc de la ligne Paris Chartres et la rue Circulaire et correspond à une dépense de 3 000 000.

Il resterait donc à la charge de la Commune, 2 400 000 F

le Conseil est d'accord sur ces travaux et décide de contracter un emprunt auprès de la Caisse des dépôts et Consignations.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. VIVIEN, architecte en chef du Lycée en cours de construction rue des Haies et sollicitant dans l'impossibilité pour la Commune d'obtenir une subvention de l'Etat une réfection provisoire de la rue des Haies et de la rue de Courtaboeuf

Le Conseil n'est pas d'avis de faire un travail provisoire que la Commune n'a pas les moyens de financer et qui se révélerait inefficace. Il y aura lieu de rechercher à nouveau une subvention de l'Etat, condition actuellement indispensable pour obtenir un prêt d'une Caisse publique assurant le financement des travaux à caractère définitif.

Lycée rue des Haies

Aliénations de terrain

Le Conseil décide de céder à M.M. Hubert et Hamon, suivant leur demande, la partie de terrain située devant leur propriété, rendue disponible à la suite du nouvel alignement de la rue A. Briand et suivant l'estimation de la Direction des Domaines, soit /

- 1° - pour M. Hubert 179 m² au prix de 89.500
- 2° - pour M. Hamon 63 m² 47 " 31.735

le Conseil décide également de céder à M. LEROY Jacques, propriétaire, la partie de l'ancien chemin rural N° 24 comprise entre la limite de son terrain et l'alignement actuel de la rue A. Briand, dans les conditions suivantes :

Superficie acquise par la Commune de M. Leroy et aux mêmes conditions, soit 25 mq à 250 frs 5.250

pour le surplus aux mêmes conditions qu'à M.M. HUBERT et HAMON, soit 42 500



Plan d'alignement chemin rural N° 24

Le Conseil décide de demander à M. Thomas, géomètre de la Commune, de dresser le plan d'alignement de la partie du chemin rural N° 24 (dit rue A. Briand) entre la partie déjà à réalisée et la Commune de Palaiseau en vue de l'acquisition des terrains nécessaires à l'application de ce plan.

Habitat rural

Le Conseil, vu le dossier de demande de subvention du département présentée par M. LORTOT cultivateur) la Cyprenne, pour aménagement d'une chambre pour ouvrier, agrandissement du hangar à récoltes et construction d'un garage à matériel. Reconnaît l'opportunité des travaux.

Bals du 14 Juillet

Le Conseil ratifie l'offre de Mme LAVAUD, commerçante à Orsay, pour la tenue du bar des bals des 13 et 14 Juillet, organisés par la Commune et pour lesquels elle s'est engagée à verser une redevance de 45.000 F

Cession du terrain du dépotoir

Le Conseil décide de céder au Syndicat intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères de la Vallée de Chevreuse, le terrain dont elle est propriétaire -actuellement à usage de dépotoir - suivant l'estimation de l'Administration des Domaines, soit 2.730 000 Frs. ce terrain est d'une superficie de 1 ha 81 a 90 ca

Sté Parisienne de diffusion immobilière

le Conseil décide de céder à la Sté Parisienne de diffusion immobilière, les talus dont la Commune est propriétaire en bordure de la voie d'accès à la Gare d'Orsay-Etat, suivant l'estimation de la Direction des Domaines, soit 720 mq à 1.500 F, soit 1 080 000 F

Morcellement de la Galloterie

Le Conseil donne avis favorable au projet de morcellement présenté par la Sté Parisienne de diffusion immobilière pour un lotissement dit "La Galloterie" situé en bordure de la voie d'accès à la Gare d'Orsay-Etat.

Assurance camion U-23

Le Conseil accepte la proposition de la Sté d'assurances mutuelle pour l'assurance du camion neuf U 23, dont pour une prime de 55.560 F et autorise M. le Maire à signer les contrats.

Séance du 15 septembre 1958

Le Conseil décide l'attribution des subventions suivantes aux Sociétés locales qui ont adressé leurs comptes pour l'année 1957, soit.

Fanfare Ste-Cécile	10 000
Association familiale d'Orsay	10 000
Mutités du travail	5 000
déportés du travail	1 000
Sté d'Horticulture en raison des services rendus gratuitement à la Commune	12 000
Tennis Club	15 000
Boule du Lac	5 000
total	58 000

Le Conseil fixe le programme de la Caisse départementale scolaire pour 1959 /

- construction de cours aux Ecoles de Mondétour	1 000 000
- réfection des cours de l'Ecole des garçons-centre	500 000
- matériel sportif pour les écoles	300 000
- matériel pour les Ecoles maternelles, Mondétour	300 000
le Guichet	250 000
Centre	150 000
Equipement en mobilier du cours complémentaire de garçons, 2 classes	600 000
- Equipement en matériel d'enseignement collectif cours complémentaire garçons	215 000
- construction d'une voie d'accès au nouveau groupe scolaire de filles, au centre	1 700 000
total	5 015 400

M. Pernelle signale que la Sté SEKF a changé le poteau d'éclairage en face de M. Louaré et a laissé l'ancien poteau - l'enlèvement doit en être fait prochainement d'après M. Favre★

Les cantonniers feront le nettoyage du chemin de la Vauve et des abords de la passerelle.

M. PUVELAND demande des précisions en ce qui concerne les congés des boulangers. Certains n'ayant pas respecté le tableau établi, il sera demandé à la Préfecture si des sanctions peuvent être prises.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45

(Handwritten signatures and notes)

Nu 7 novembre 1958

Convocation du Conseil Municipal pour le vendredi 14 novembre 1958 à la Mairie d'Orsay, en séance publique ordinaire, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

le Maire



Subventions aux locales

*Envoyé le
Reçu le 10.10*

*Programme Caisse
Scolaire 1959*

*Envoyé le
Reçu le*

Questions diverses

Reunion du 14 novembre 1958

Le quatorze novembre mil neuf cent cinquante huit, vingt et une heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PINON, Maire

Etaient présents : M.M. PINON, Maire, FAVRE, Mme BETMONT, CLEMENT TISSOT, adjoints, THEVENON, PERNELLE, CESSENS, GIRARD, LAUTERFING, FAUCHET, ZIANE. Excuses : M.M. PUVELAND, absents : M.M. LAURIAT, JOUGUET, Mme JOUANNIN, LANEUVILLE, FOISY.

Le Conseil choisit comme secrétaire M. ZIANE; Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté, sauf par M. LAUTERFING.

M. PERNELLE fait observer qu'il avait fait part du départ de M. le Curé LAGRELLE, auquel le Conseil adresse l'expression de sa sympathie.

Le Conseil décide de recéder à M. LEINTOINE, une superficie de 40 m2 de terrain acquise par la commune au droit de sa propriété pour le plan de redressement du chemin rural N° 24, au même prix que ce terrain avait été payé, soit 10.000 frs, à raison de 250 frs le mètre carré.

Le Conseil à la demande de M. le directeur de l'Ecole des garçons, décide la création d'un cours de solfège de 2 heures au cours complémentaire des garçons. Les crédits seront prévus au budget de 1959.

Le Conseil renvoie à une séance ultérieure la demande de subvention des JARDINS DE FRANCE, société qui compte un certain nombre d'adhérents à Orsay, pour enseignements complémentaires.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de l'Amicale des Castors d'Orsay, sollicitant l'avis du Conseil Municipal sur un projet d'implantation de pavillons individuels avec espaces verts rue de Lozère à la limite de Palaiseau. Le Conseil donne avis favorable sous réserve de l'accord des Ponts et Chaussées en ce qui concerne la voirie et le respect de la réglementation sur les permis de construire. DECIDE que la zone envisagée sera maintenue en constructions individuelles avec espaces verts.

M. le Maire présente des comptes de l'Amicale scolaire d'Orsay pour 1957, le Conseil décide d'allouer à cette société les subventions suivantes :

- pour le clique en raison des services rendus 20 000
 - pour la section sportive 15 000
- credit prévu au budget pour subventions aux sociétés locales.

M. le Maire expose qu'il avait écrit à la S.N.C.F. pour demander d'envisager la construction d'un passage souterrain ou d'une passerelle à la Gare d'Orsay, pour éviter aux élèves fréquentant les Ecoles d'Orsay, de traverser les voies, ce qui présente un risque d'accidents.

La S.N.C.F. a répondu le 30 octobre que cette question était à l'étude.

M. le Maire rappelle que la Commune a été autorisée à acquérir un terrain de la Congrégation St-Vincent de Paul en vue de l'extension du programme scolaire. Le prix d'achat de ce terrain est disponible, soit 6.000.000. La congrégation a obtenu l'accord du Conseil d'Etat en date du 23/10/58. Le conseil autorise M. le Maire à poursuivre cette acquisition. En conséquence il délègue expressément M. FAVRE, premier adjoint à l'effet d'approuver le plan du terrain tel qu'il a été dressé, ainsi que tous bornages, passer et signer tous actes d'acquisition, en l'étude et par le Ministère de Me PINON, Notaire à Orsay assisté de Me VINCENT DON, Notaire à Paris; Se faire donner toutes justifications et garanties, accomplir toutes formalités et en général faire tout ce qui est nécessaire pour mener à bonne fin cette acquisition. M. PINON déclare qu'il fera remise de ses honoraires à la Commune.

Le Conseil décide de refuser le legs d'une somme de 100.000 frs fait par Mlle Bouillé et dont les arrérages devraient servir à l'entretien de la tombe CAVENEL, jugeant ce legs insuffisant.

Aliénation de terrain

Envoyé le _____ 1958

Reçu le 5. 11. 1958

Cours de Solfège

Envoyé le _____ 1958

Reçu le 11. 11. 1958

Reçu le _____ 1958

Amical des Castors d'Orsay

Envoyé le _____ 1958

Reçu le _____ 1958

Amicale scolaire d'Orsay

Envoyé le _____ 1958

Reçu le 19. 11. 1958

Gare d'Orsay

Achat de terrain

Envoyé le _____ 1958
Reçu le 24. 11. 1958

Legs Bouillé

approuvé le 24. 11. 58